AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0615
FR0000120404-FS0205

7 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mars 2017, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2017, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 14 319 866 actions ACCOR[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Dont 501 actions sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 284 870 959 actions représentant 304 157 972 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.